

**Le sept décembre deux mille vingt-et-un, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le 19 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie d'Argonay, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.**

**COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »**

**Délégué(e)s titulaires présent(e)s** : Mme. Virginie SERAIN – MM. Henri CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, Marcel GIANNOTTY, René ALLAMAND, André SAINT-MARCEL

**Délégué(e)s titulaires absent(e)s** : Mmes. Frédérique LARDET, Nora SEGAUD-LABIDI et Ségolène GUICHARD – MM. Jean-Claude MARTIN, François ASTORG, Antoine GRANGE, Olivier WEILAND, Jean-François GIMBERT, Éric BARTHÉL, Christian ANSELME, David DUPASSIEUX, Bruno LYONNAZ et Christian LEPINARD

**Procurations** : M. Antoine GRANGE donne procuration à M. Antoine de MENTHON et M. Éric BARTHÉL donne procuration à M. André SAINT-MARCEL

**Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s** : M. Michel PONTAIS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES**

**Délégué(e)s titulaires présent(e)s** : Mmes. Jacqueline CECCON et Sylvie LEROUX - M. Pierre AGERON

**Délégué(e)s titulaires absent(e)s** : MM. Michel PASSETEMPS et M. François DAVIET

**Procurations** : M. Michel PASSETEMPS donne procuration à M. Pierre AGERON

**Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s** : /

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

**Délégué(e)s titulaires présent(e)s** : Mme. Jeannie TREMBLAY-GUETTET – MM. Marc PAGET et Philippe CHAPPET

**Délégué(e)s titulaires absent(e)s** : MM. Jacques DALEX et Sébastien SCHERMA

**Procurations** : /

**Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s** : MM. Marc BRACHET et Michel LUCIANI

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

**Délégués titulaires présents** : Mmes. Charlotte BOETTNER et Julie MONTCOUQUIOL – MM. Gérard LACROIX et Xavier BRAND

**Délégués titulaires absents** : M. Cédric DECHOSAL

**Procurations** : /

**Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s** : /

---

Secrétaire de séance : Monsieur Henri CHAUMONTET

La séance est ouverte à 17h15.

**Ordre du jour :**

- **Approbation du compte-rendu du Comité du 09 novembre 2021**
- **Modification N°1 du PLU de Vovray-en-Bornes**
- **Contributions des EPCI au budget 2022**
- **Adhésion du SCoT au CNAS**
- **Ouverture des crédits en section d'investissement**

➤ **Approbation du compte-rendu du Comité du 09 novembre 2021 :**

Aucune observation n'étant soulevée, le compte-rendu du 09 novembre 2021 est approuvé.

Nombre de membres en exercice : 35  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de suffrages exprimés : 23  
Pour : 23  
Contre : 0  
Abstention : 0

➤ **Modification n°1 du PLU de Vovray-en-Bornes :**

M. Antoine de MENTHON, Président du SCoT du bassin annécien, rappelle que le Syndicat Mixte du SCoT du bassin annécien est invité à se prononcer, pour avis, sur les procédures d'élaboration, de révision et de modification de documents d'urbanisme locaux et de politiques sectorielles.

M. Xavier BRAND, Maire de la Commune de VOVRAY-EN-BORNES, présente la procédure de révision n°1 du PLU dans son ensemble. Tout d'abord, le projet vise à permettre une diversification du parc de logements sociaux, au sein du projet de confortement du Chef-Lieu, en permettant de proposer des formes d'accèsion aidée pérennes, de type bail réel solidaire (BRS). Ensuite, Monsieur le Maire précise que le projet a pour objet d'apporter des modifications, au dispositif règlementaire, pour encadrer l'implantation d'une activité, de type paramédicale ou de

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) DU BASSIN ANNECIEN  
18 Chemin des Cloches – Anancy-le-Vieux – 74940 ANNECY – Tél : 04.50.27.80.77 Fax : 04.50.23.54.96  
Mail : [accueil@scot-bassin-annecien.fr](mailto:accueil@scot-bassin-annecien.fr)

prestation de service, située à proximité immédiate du Chef-Lieu. Enfin, à l'image d'un certain nombre de procédures similaires, le projet vise à modifier, adapter ou préciser, certaines dispositions du règlement écrit, concernant les demandes d'autorisations d'urbanisme.

**LE COMITE SYNDICAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **REND** par 22 voix **POUR** (M. Xavier BRAND ne prenant pas part au vote) un avis favorable sur le projet de modification n°1 du PLU de la commune de VOVRAY-EN-BORNES et formule les remarques et observations suivantes :

Tout d'abord, dans le cadre des modifications apportées à l'OAP n°1, de confortement du Chef-Lieu, au regard du nombre de logements locatifs sociaux présents sur le territoire communal, la possibilité de réaliser au sein du secteur S2, tout ou partie des logements sociaux, en accession aidée pérenne, de type bail réel solidaire (BRS), s'inscrit en compatibilité avec les dispositions du SCoT du bassin annécien. En ce sens, il est rappelé que le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) recommande, notamment aux communes, de « (...) *Développer les outils pour l'accession à la propriété (...)* ».

Ensuite, l'implantation d'un cabinet paramédical, au sein de la STECAL n°1, située à proximité immédiate du Chef-Lieu, peut trouver sa justification en raison de l'absence d'une telle offre sur le territoire communal. Le Syndicat Mixte du SCoT du bassin annécien note que, le bâtiment d'accueil de ce futur cabinet existe déjà et qu'il figure au sein de l'enveloppe urbaine communale identifiée par le Syndicat Mixte. De fait, aucune nouvelle extension de l'urbanisation ne sera comptabilisée par le SCoT du bassin annécien. Si le projet de modification n°1 du PLU prévoit, dans le règlement écrit, d'autoriser « (...) *les activités relevant de la destination de commerce et d'activité de service (...)* », cette disposition s'inscrit également dans la marge de compatibilité avec les dispositions figurant dans le DOO. En ce sens, le SCoT peut permettre l'implantation d'une activité ou d'un commerce de proximité, dans l'hypothèse où sa surface serait limitée. En compatibilité avec cette disposition, le projet prévoit que « (...) *la (ou les) extension(s) des constructions existantes, nécessaire(s) au fonctionnement des activités admises, ne doivent pas dépasser une emprise totale cumulée de 100 m<sup>2</sup> à échéance du PLU (...)* ».

Enfin, les ajustements apportés au secteur UHh ainsi qu'au secteur UHh1, permettant d'offrir une meilleure équité dans le traitement des demandes d'autorisation d'urbanisme, n'appellent pas d'observations particulières de la part du Syndicat Mixte du SCoT du bassin annécien.

➤ **Contribution des EPCI au budget 2022 :**

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2021, les membres du Bureau du SCoT du bassin annécien s'étaient engagés à ce que la contribution financière des intercommunalités au budget du SCoT du bassin annécien soit identique pour l'exercice 2022. De fait, pour l'exercice budgétaire 2022, le montant total de la contribution financière des intercommunalités, membres du SCoT du bassin annécien, sera de 439 046.00 € (identique à celui de 2021).

Dans l'attente de la mise à jour des données relatives à la population DGF et au potentiel fiscal, il n'est pas possible de présenter à ce jour le montant exact de la participation de chaque intercommunalité.

Pour mémoire la contribution des intercommunalités au budget 2021 était la suivante :

Intercommunalité	Total de la participation pour l'exercice 2021
Grand Annecy – Agglomération	365 000.59 €
CC du Pays de Cruseilles	23 965.41 €
CC des Sources du Lac d'Annecy	27 331.38 €
CC Fier et Usses	22 748.61 €
Total	439 046.00 €

La contribution de chaque intercommunalité au budget 2022 sera précisée lors du vote du budget 2022.

Le montant global des contributions au budget 2022 sera de 439 046 €.

**LE COMITE SYNDICAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **FIXE par 23 voix POUR**, le montant global de la contribution financière des EPCI au budget 2022 du SCoT du bassin annécien à hauteur de 439 046 €.

➤ **Adhésion du SCoT au CNAS :**

Le Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) est un organisme auquel adhèrent de très nombreuses collectivités territoriales (plus de 40 % de l'ensemble des agents territoriaux, titulaires ou contractuels).

La loi n° 2007-209 du 02 février 2007 dite de modernisation de la fonction publique précise que **« l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs ; ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles »**.

Le CNAS, créé en 1967 est une association loi 1901 à but non lucratif qui gère, pour le compte des structures adhérentes les activités sociales et culturelles à destination des agents territoriaux.

Les prestations du CNAS se classent en quatre catégories :

- CNAS Culture et Loisirs = billetterie (cinéma, théâtre, concerts, bibliothèques, parcs d'attraction, etc...)
- CNAS Vacances : séjours et voyages par des partenaires divers, à tarifs préférentiels, colonies de vacances, chèques vacances et toute forme d'aides au départ en vacances (billets d'avion, de train, ...)
- CNAS Vie quotidienne : Enfants (rentrées scolaires, colonies de vacances, ...) retraités, chèque emploi service universel (CESU), logement ou transports, etc...
- CNAS Solidarité : secours, information juridique, handicap, écoute sociale, aide au désendettement, décès, ...

Coût de l'adhésion à la charge de la collectivité employeur = 212 € / agent (137,80 € / retraité).

Il est proposé aux membres du Comité du SCOT d'adhérer au CNAS à compter du 01 janvier 2022 pour les agents du SCOT.

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU BASSIN ANNECIEN  
18 Chemin des Cloches – Annecy-le-Vieux – 74940 ANNECY – Tél : 04.50.27.80.77 Fax : 04.50.23.54.96  
Mail : [accueil@scot-bassin-annecien.fr](mailto:accueil@scot-bassin-annecien.fr)

**LE COMITE SYNDICAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
APPROUVE L'ADHESION DU SCOT AU CNAS**

Nombre de membres en exercice : 35  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de suffrages exprimés : 23  
Pour : 23  
Contre : 0  
Abstention : 0

➤ **Ouverture des crédits en section d'investissement :**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-1, il est rappelé que lorsque le budget primitif du SCOT n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, le président du syndicat mixte peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Compte tenu que le budget primitif 2022 du Syndicat Mixte du SCOT du Bassin Annécien sera proposé à l'adoption lors de la séance du comité syndical du mois de mars 2022, et afin de ne pas bloquer les paiements de factures d'investissement en début d'année, il est proposé d'autoriser M. le Président à procéder au paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021.

**LE COMITE SYNDICAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
APPROUVE L'OUVERTURE DES CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

Nombre de membres en exercice : 35  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de suffrages exprimés : 23  
Pour : 23  
Contre : 0  
Abstention : 0

Aucune autre remarque n'étant soulevée, la séance est levée à 18h00.

Affiché le 13 décembre 2021



Le Président,


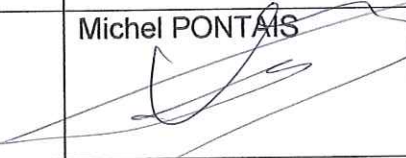

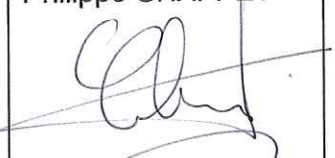

*Antoine de Menthon*  
Antoine de MENTHON

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU BASSIN ANNECIEN  
18 Chemin des Cloches – Annecy-le-Vieux – 74940 ANNECY – Tél : 04.50.27.80.77 Fax : 04.50.23.54.96  
Mail : [accueil@scot-bassin-annecien.fr](mailto:accueil@scot-bassin-annecien.fr)

*Compte rendu du Comité Syndical  
du 07 décembre 2021*



Signatures des votants :

Communauté de l'Agglomération du « Grand Annecy »			
Virginie SERAIN	Antoine de MENTHON 	Henri CHAUMONTET	Christian VIVAND 
Marcel GIANNOTTY	René ALLAMAND	André SAINT-MARCEL 	Michel PONTAIS 
CC Fier et Usses		CC des Sources du Lac d'Annecy	
Sylvie LE ROUX 	Pierre AGERON	Jeannie TREMBLAY-GUETTET	Marc PAGGET 
Jacqueline CECCON		Philippe CHAPPET 	Marc BRACHET
		Michel LUCIANI 	
CC du Pays de Cruseilles			
Charlotte BOETTNER	Julie MONTCOUQUIOL		
Gérard LACROIX 	Xavier BRAND		

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU BASSIN ANNECIEN  
 18 Chemin des Cloches – Annecy-le-Vieux – 74940 ANNECY – Tél : 04.50.27.80.77 Fax : 04.50.23.54.96  
 Mail : accueil@scot-bassin-annecien.fr

Compte rendu du Comité Syndical  
 du 07 décembre 2021